

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Titre : Implication du monde cynégétique dans la préservation de la faune lors des opérations de fauche sur les zones agricoles

N° action : 27

Référence aux critères de la grille d'évaluation :

- 2.1. Enjeux nature et biodiversité
- 2.4. Enjeux éducation et sensibilisation
- 3.6. Partenariat scientifique

Description de l'action :

- Contexte :

Lors de la période des mises bas du chevreuil et du cerf, qui va de début mai à fin juin, il n'est pas rare que les femelles mettent bas dans des prairies herbacées situées en bordure de la zone agricole. Or, dans les 10 jours qui suivent leur naissance, ces animaux sauvages ont le réflexe de se tapir et de se tenir immobiles pour échapper aux dangers. Hélas, ce réflexe est malheureusement la cause de la mort de certains d'entre eux lors des étapes de fauche par les agriculteurs. En Belgique, une statistique montre que 11 faons sont broyés par les machines par 100 hectares de fauche. A cela, il faut ajouter un nombre, certes moindre, lors de moissons hâtives. La fauche accidentelle des faons peut aussi avoir des conséquences pour le bétail par contamination du fourrage (botulisme). De même, les oiseaux nicheurs au sol sont sensibles aux opérations de broyage des talus en bord de route malgré les fauches tardives.

Des solutions techniques existent pour limiter ces destructions : un drone muni d'une caméra thermique permet de localiser précisément un animal tapi dans les hautes herbes à la levée du jour (pour un plus gros contraste thermique). De cette façon, il peut être capturé et relâché dans la forêt toute proche et être sauvé avant l'opération de fauche.

- Objectifs :

1. Sauvegarde des faons de chevreuil et cerf lors des opérations de fauche en prairie ;
2. Sauvegarde des oiseaux nicheurs au sol (bruant proyer, vanneau huppé, perdrix grise, alouette des champs...) lors des opérations de fauche des talus routiers ;
3. Sensibilisation du grand public au comportement réflexe du gibier, pour éviter le déplacement des faons par des non-initiés.

- Méthodologie :

1. Achat de 2 drones avec caméra thermique (à charge du Conseil Cynégétique de la Semois) ;
2. Formation de 6 pilotes au maniement et à la détection par drone ;
3. Mise à disposition gratuite des pilotes et des drones pour les territoires de chasse membres du Conseil Cynégétique de la Semois ainsi que du Conseil Cynégétique de la Gaume (couvrent 99% de la surface boisée du territoire) pour les parcelles situées dans le périmètre du PNVS (seuls les frais de déplacement sont réclamés aux territoires qui font

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

appel au service). Les frais de fonctionnement seront répartis entre le Conseil Cynégétique de la Semois et les utilisateurs.

4- 4. Sensibilisation des agriculteurs et des communes à la problématique : inciter à faire appel aux services avant opérations de fauche et encourager le développement de zones de fauche tardive sur les talus routiers ;

5. Production de vidéo et autre support pour campagne de promotion sur les réseaux sociaux afin de sensibiliser le grand public au comportement du gibier et éviter des abandons de faons suite à contact avec l'humain (éduquer : un faon laissé seul n'est pas abandonné par la mère et ne pas le toucher).

- Localisation :

Parcelles de fauche situées sur le territoire du PNVS

- Public(s) ciblé(s) :

Chasseurs, agriculteurs, employés et mandataires communaux, grand public.